

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 25/08/2020 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: I dentification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Hydroblocker 2K comp. A

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DL CHEMICALS Roterijstraat 201-203 B-8793 Waregem - Belgium

T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68 <u>info@dl-chem.com</u> - <u>www.dl-chem.com</u>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti- Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Höpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, H315

catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation H319

oculaire, catégorie 2

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317 Dangereux pour le milieu aquatique — H411

Danger chronique, catégorie 2

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS07 GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Composants dangereux : produit de réaction: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse

moléculaire moyenne en nombre 700); Oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl]

derivs.; produit de réaction: Bisphénol-F-épichlorhydrine

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée.

25/08/2020 FR (français) 1/9

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

erme.

Conseils de prudence (CLP) : P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets

dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale,

nationale et/ou internationale.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

Phrases EUH : EUH205 - Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction

allergique.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	I dentificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre 700)	(N° CAS) 25068-38-6 (N° CE) 500-033-5 (N° Index) 603-074-00-8 (N° REACH) 01-2119456619-26	50	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.	(N° CAS) 68609-97-2 (N° CE) 271-846-8 (N° REACH) 01-2119485289-22	10 – 25	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
Reaction product: Bisphenol F-epichloorhydrine	(N° CAS) 9003-36-5 (N° CE) 500-006-8	2,5 – 10	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Limites de concentration spécifiques:

Nom	I dentificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre 700)	(N° CAS) 25068-38-6 (N° CE) 500-033-5 (N° Index) 603-074-00-8 (N° REACH) 01-2119456619-26	(5 C < 100) Skin Irrit. 2, H315 (5 C < 100) Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Mettre la victime à l'air libre. Troubles respiratoires: consulter un médecin/service

médica

Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou

éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant

réutilisation.

Premiers soins après contact oculaire : Enlever les verres de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste. Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant

au moins 15 minutes.

Premiers soins après ingestion : Appeler immédiatement un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

25/08/2020 FR (français) 2/9

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRI QUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés, poudre chimique sèche, mousse

résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Vêtements

de protection ininflammables.

Instructions de lutte contre l'incendie : Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiquesn ni dans les

plans d'eau. Débarrassez-vous des résidus de combustion et de l'eau d'extinction contaminée conformément aux réglementations officielles.

Protection en cas d'incendie : Porter un vêtement de protection approprié. EN 469. Gants. EN 659. Porter un

appareil respiratoire autonome. EN 137. Bottes de caoutchouc.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Voir la rubrique 8 en

ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Pour plus

d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection

individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne peut pas échouer dans l'eau souterraine, l'eau potable ou l'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Voir la rubrique 10 consacrée

aux matériaux incompatibles.

Procédés de nettoyage : Nettoyer rapidement avec une pelle ou en aspirant. Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte. Assurer une ventilation appropriée. Pour l'élimination des

matières imprégnées, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

1 61

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections (8, 13).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une : Ex

manipulation sans danger

: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, brouillards, vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement. Assurer une ventilation

d'air appropriée. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne

pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver dans l'emballage d'origine et avec le bouchon d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Eviter tout contact avec eau. Eviter les chocs/impacts. Voir la rubrique 10 consacrée aux matériaux incompatibles. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

25/08/2020 FR (français) 3/9

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

1.	
Reaction product: Bisphenol F-epichlo	orhydrine (9003-36-5)
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	8,3 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	29,39 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	104,15 mg/kg de poids corporel/jour
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques,orale	6,25 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	8,7 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	62,5 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,003 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0003 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,0254 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,294 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0294 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,237 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une ventilation adaptée.

Protection des mains:

Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374. Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant

Protection oculaire:

lunettes de sécurité étanches. DIN EN 166

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection à manches longues. chaussures de sécurité. EN ISO 20344. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon et de l'eau avant de quitter le travail

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre. In case of any doubt wear a half-mask respirator according to EN 529.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. S'assurer que les émissions sont conformes à toutes les réglementations en vigueur sur le contrôle de la pollution atmosphérique.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Jaune-brun.

Odeur : légère.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible

25/08/2020 FR (français) 4/9

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

: Aucune donnée disponible

: Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : > 200 °C Point d'éclair : > 150 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible Pression de vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 1.16

Solubilité : insoluble dans l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log

Viscosité, cinématique

: Aucune donnée disponible Pow)

Viscosité, dynamique : 1000 mPa·s

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRI QUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis)

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis)

produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre 700) (25068-38-6)		
DL50 orale	13600 mg/kg	
Oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. (68609-97-2)		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	> 4000 mg/kg	
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	> 0,15 mg/l/4h	

25/08/2020 FR (français) 5/9

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Reaction product: Bisphenol F-epichloorhydrine (9003-36-5)			
DL50 orale rat	17100 mg/kg		
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg		
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée		
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.		
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau		
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)		
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)		
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)		
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)		
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Provoque une irritation cutanée. Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Irritation des voies respiratoires et des autres membranes muqueuses. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut être nocif par contact cutané. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.		

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

1	2	.1	٦	Гох	ic	ité

terme (aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à court : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Dangers pour le milieu aquatique, à long

terme (chronique)

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. (68609-97-2)		
CL50 poisson 1	> 5000 mg/l	
CE50 Daphnie 1	7,2 mg/l	
EC50 72h algae 1	843,75 mg/l	
Reaction product: Bisphenol F-epichloorhydrine (9003-36-5)		
CL50 poisson 1	2,54 mg/l	
CE50 Daphnie 1	2,55 mg/l	
EC50 72h algae 1	> 1000 mg/l	

Persistance et dégradabilité

produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre 700) (25068-38-6)		
Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable.		
Reaction product: Bisphenol F-epichloorhydrine (9003-36-5)		
Persistance et dégradabilité Difficilement biodégradable.		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (BCF REACH) Coefficient de partage n-octanol/eau 31 3242	produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre 700) (25068-38-6)		
	`	31	
(Log Pow)	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,242	

Oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. (68609-97-2)		
Coefficient de partage n-octanol/eau	6 à 20°C	
(Log Pow)		

25/08/2020 FR (français) 6/9

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Reaction product: Bisphenol F-epichloorhydrine (9003-36-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,3

12.4. Mobilité dans le sol

produit de réaction de: bisphénol-A-(épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre 700) (25068-38-6)	
Mobilité dans le sol	2,65
Tension superficielle 60 mN/m à 20°C	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Hydroblocker 2K comp. A	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets		
Législation régionale (déchets)	: Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.	
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer dans un centre autorisé de collecte des déchets. Eliminer ce produit comme déchet dangereux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.	
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.	
December and attack and active to twelftown and also	. Eliminar an contra da traitament agrád. Éliminar la contanu/réginient dans un	

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Eliminer en centre de traitement agréé. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IATA / IMDG / RID

ADR	IMDG	IATA	RID
		Dispositions particulières appliquées : A197	
14.1. Numéro ONU			,
3082	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle	e de transport de l'ONU		
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (REACTION PRODUCT: BISPHENOL A- (EPICHLORHYDRIN); Reaction product: bisphen-F- epichlorohydrin), 9, III, (E)	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (REACTION PRODUCT: BISPHENOL A- (EPICHLORHYDRIN); Reaction product: bisphen-F- epichlorohydrin), 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3082 Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (REACTION PRODUCT: BISPHENOL A- (EPICHLORHYDRIN); Reaction product: bisphen-F- epichlorohydrin), 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (REACTION PRODUCT: BISPHENOL A- (EPICHLORHYDRIN); Reaction product: bisphen-F- epichlorohydrin), 9, III
14.3. Classe(s) de danger	pour le transport		
9	9	9	9
₩	₹	***	₹ 2
14.4. Groupe d'emballage			1
III	III	III	III

25/08/2020 7/9 FR (français)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	RID
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Quantités limitées (ADR) : 51 Numéro d'identification du danger (code : 90

Kemler)

Panneaux oranges

90 3082

Code de restriction en tunnels (ADR) : E

- Transport maritime

Quantités limitées (IMDG): 5 LN° FS (Feu): F-AN° FS (Déversement): S-F

- Transport aérien

Instructions d'emballage avion passagers : 964

et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion : 450L

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo : 964

seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo : 450L

seulement (IATA)

Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158, A197

- Transport ferroviaire

Quantités limitées (RID) : 5L Numéro d'identification du danger (RID) : 90

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N°	1907/2006 (REACH):
3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	Hydroblocker 2K comp. A; produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre 700); Oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.
3(c) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1	Hydroblocker 2K comp. A; produit de réaction de: bisphénol-A- (épichlorhydrine); résine époxy (masse moléculaire moyenne en nombre 700)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Seveso Information : E2

25/08/2020 FR (français) 8/9

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1	
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.	

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au réglement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

MSDS Reach Annex II DL-Chem

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

25/08/2020 FR (français) 9/9